

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 7 mai 2012, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Sylvie Hénault-Marcil, Louisa Gobeil ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général.

Mot de bienvenue

Résolution n° 84-12 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants au varia:

- 24.1 Installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts;
- 24.2 Soirée des bénévoles;
- 24.3 Autorisation des travaux sur la 2^e rue et la 3^e rue;

L'ordre du jour se lira comme suit :

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2. Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 2 avril et de la séance extraordinaire du 26 avril 2012;
- 3. Correspondance;
 - 3.1 FQM – Demande d'adoption du projet de loi no. 14;
 - 3.2 Demande de monsieur Roger Cadotte pour qu'on lui vende un moteur en inventaire;
 - 3.3 Demande d'une extension de deux ans pour l'obligation de construire une résidence;
 - 3.4 Demande de déposer des fleurs sur les lieux de l'accident de moto de 2011;
 - 3.5 Réclamation de Axa Assurances Inc.;
 - 3.6 Assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO;
- 4. Reddition des comptes à payer d' avril 2012;
- 5. Rapport des membres du conseil;
- 6. Parole au public;
- 7. Soumission pour les pneus de la niveleuse;
- 8. Prix de vente des terrains chemin de la Sauvagine;
- 9. Tarif des allocations pour l'utilisation d'un véhicule personnel;
- 10. Dépôt du Rapport budgétaire comparatif du premier trimestre;
- 11. Adoption du rapport du schéma de couverture de risque;
- 12. Subvention programme de revitalisation;
 - 12.1 Pour le 923 route 393;
 - 12.2 Pour le 106 Principale;
 - 12.3 Pour le 605 Petit rang 8;
- 13. Programmation des travaux de la taxe d'accise sur l'essence;
- 14. Appui de la demande au Pacte rural 2007-2014 par Club Les Montagnards de Palmarolle Inc.;
- 15. Appui aux Projets d'élagage en forêt privée dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;
- 16. Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- 17. Contrat de maintenance préventif des équipements de pompage de type submersible;
- 18. Officier municipal en bâtiment et en environnement;

Régulière 7 mai 2012 - Page 2

19. Demande de dérogation;
20. Avis de motion pour modifier le règlement 250 sur les nuisances;
21. Adoption des états financiers 2011 de l'OMH;
22. Tonte de gazon à OMH;
23. Demande d'achat de terrain Chemin de la Sauvagine;
24. Varia;
 - 24.1 Installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts;
 - 24.2 Soirée des bénévoles;
 - 24.3 Autorisation des travaux sur la 2^e rue et la 3^e rue;
22. Levée de la séance.

Résolution n° 85-12

Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2012

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2012 soit approuvé tel que présenté.

Résolution n° 86-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2012

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2012 soit approuvé tel que présenté.

Résolution n° 87-12

FQM – Demande d'adoption du projet de loi no 14

Considérant que le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

Considérant que le projet de loi no 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

Considérant que lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la FQM sur

Régulière 7 mai 2012 - Page 3

l'adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Résolution n° 88-12

Demande de Monsieur Roger Cadotte

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

D'accepter l'offre de M. Roger Cadotte pour l'achat du moteur à essence à tête plate, de marque Dodge pour un montant de 150 \$ La vente est faite sans aucune garantie.

Résolution n° 89-12

Demande d'extension pour la construction d'une résidence

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

De ne pas donner d'extension de deux ans pour la construction de la résidence au 216, 2^e Rue Est. Les conditions de vente initiales devront être respectées.

Résolution n° 90-12

Demande de Madame Jessyca Mailloux

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt de fleurs sur un terrain municipal là où est survenu l'accident de moto l'an passé. Les fleurs doivent être déposées de façon à ne pas compromettre la sécurité des lieux. La municipalité ne sera pas responsable de l'entretien, ni des détériorations causées par du vandalisme ou autres. La municipalité vous avisera avant de retirer ces fleurs s'ils en ont la demande ou par obligation.

Résolution n° 91-12

Réclamation de Axa Assurances Inc.

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Régulière 7 mai 2012 - Page 4

De verser le versement de la franchise au montant de 1 000 \$ à la MMQ pour le règlement du dossier no 15041132

Résolution n° 92-12

Assemblée générale annuelle du réseau Biblio

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que Louisa Gobeil soit mandatée pour assister à l'AGA du réseau Biblio qui aura lieu le 26 mai 2012 à Rouyn-Noranda. Les frais de représentation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 93-12

Rapport des dépenses autorisées et des comptes à payer d'avril 2012

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que les comptes à payer du mois d'avril 2012, présentés par le directeur général, soient acceptés comme suit :

FOURNISSEURS	CHÈQUES	MONTANT
Journal Le Pont	AccèsD	1 000.00 \$
Épicerie Marion et fils Inc.	C1200192	83.13 \$
Quincaillerie Palmarolle	C1200193	645.75 \$
Supérieur Propane	C1200194	24.60 \$
Garage Lacroix	C1200195	1 234.85 \$
J.G.R. Ltée	C1200196	475.69 \$
CRSBP	C1200197	1 212.92 \$
Abinord Itée	C1200198	256.60 \$
Location Lauzon	C1200199	186.26 \$
Brigade des pompiers de Palmarolle	C1200200	82.55 \$
Roberge et fils	C1200201	115.05 \$
Métal Marquis	C1200202	18.39 \$
Agence des douanes et du revenu	AccèsD	3 937.84 \$
Ministre du revenu du Québec	AccèsD	9 567.36 \$
Hydro-Québec	AccèsD	11 456.89 \$
Télébec Itée	AccèsD	650.81 \$
SignoTech	C1200203	301.46 \$
Propane Nord-Ouest	C1200204	839.42 \$
Prévention des incendies La Sarre	C1200205	22.00 \$
Aréo-feu	C1200206	810.57 \$
Station du coin enr.	C1200207	758.84 \$
Fonds de l'information foncière	MRC	6.00 \$
Norfil	C1200208	164.71 \$
Corporation du transport public adapté	C1200209	2 529.00 \$
Produits pétroliers Harricana	C1200210	1 992.88 \$
Équipement Aubin Inc.	C1200211	45.99 \$
Câblevision	AccèsD	40.19 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1200212	90.18 \$
Multilab Direct	C1200213	184.57 \$
Machineries Horticoles d'Abitibi	C1200214	236.18 \$
Wolseley	C1200215	666.40 \$
Plomberie Marcel Audet	C1200216	229.95 \$
Mutuelle des municipalités du Québec	C1200217	1 000.00 \$
SPI Sécurité Inc.	C1200218	343.91 \$
Les Entreprises Électriques R. Richard	C1200219	166.72 \$

Régulière 7 mai 2012 - Page 5

Petite caisse	C1200220	352.44 \$
Groupe CCL	C1200221	119.17 \$
Liebherr	C1200222	484.35 \$
PRBF Technologies	C1200223	1 347.99 \$
Agence Michel Poitras	C1200224	56.34 \$
Hydraulique NES	C1200225	82.83 \$
Sanctuaire Notre-Dame de la Confiance	C1200226	1 304.80 \$
Xérox	C1200227	57.13 \$
Pneus GBM	C1200228	42.54 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	C1200229	5 518.80 \$
Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue	C1200230	150.00 \$
Financière Banque Nationale	C1200231	2 959.25 \$
Paquet, Éric	C1200232	1 000.00 \$
Soudure Multiples	C1200233	63.39 \$
RQVVS	C1200234	50.00 \$
Bell Mobilité	AccèsD	142.41 \$
Machineries Saint-Jovite	C1200235	300.08 \$
Socan	C1200236	67.41 \$
Fiducie Desjardins	C1200183	1 091.30 \$
Fiducie Desjardins	C1200237	877.64 \$
P.F. Précision	C1200238	28.74 \$
Boulonnerie Mirault Inc.	C1200239	128.05 \$
Gyva Inc.	C1200240	333.42 \$
COMBEQ	C1200241	1 241.73 \$
Loisirs de Palmarolle	C1200242	450.00 \$
Service Mécanique Gilbert	C1200243	188.22 \$
Distribution Praxair	C1200244	213.28 \$
Carreau et Gingras notaires Inc.	C1200245	747.34 \$
Éduc Expert	C1200246	5 131.22 \$
Côté, Gaétan	C1200247	958.50 \$
Danovair Inc.	C12002481	270.47 \$
	TOTAL	68 136.50 \$

AUTRES DÉBOURSÉS

Caron, Marcel	Direct	479.00 \$
Hamel, Carolle	Direct	160.18 \$
Gobeil, Louisa	Direct	160.18 \$
Godbout, Ghislain	Direct	160.18 \$
Sylvie Hénault-Marcil	Direct	160.18 \$
Gino Cameron	Direct	160.18 \$
Jean-Marie Depont	Direct	160.18 \$
Côté, Gaétan	Direct	2 707.92 \$
Autres employés	Direct	8 836.20 \$
	TOTAL	12 984.20 \$

PAIEMENT TOTAL 81 120.70 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général

Rapport des membres du conseil

Les élus font leur rapport

Parole au public

Questions et commentaires des gens de l'assistance

Résolution n° 94-12

Soumission pour les pneus de la niveleuse

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Pneus GBM au montant de 1 095 \$ / pneu. Monsieur Roger Poliquin est autorisé à faire l'achat de 4 pneus pour la niveleuse pour un total de 4 380 \$ plus taxes

Résolution n° 95-12

Prix de vente des terrains au chemin de la Sauvagine

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le prix de vente pour les demandes de terrains au Chemin de la Sauvagine soit de 8 000 \$ comprenant le coût du cadastre. S'ajoutera à ce prix tous les coûts inhérents jusqu'à la mise en vente officielle de ces terrains. La municipalité ne s'engage pas à rendre ces terrains disponibles avant d'avoir en main les rapports de lotissement, de cadastre et de vérification de sol s'il y a lieu. Ce qui pourrait demander des délais importants.

Résolution n° 96-12

Tarif des allocations pour l'utilisation d'un véhicule personnel.

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le tarif pour l'usage du véhicule personnel soit augmenté à .45 \$ du km à compter du 1^{er} mai 2012.

Le directeur général dépose au conseil le rapport budgétaire comparatif pour le premier trimestre.

Résolution n° 97-12

Adoption du rapport du schéma de couverture de risque

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le rapport du schéma de couverture de risque soit adopté tel qu'il a été présenté.

Résolution n° 98-12

Programme de revitalisation pour le 923 route 393

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle autorise le remboursement des taxes foncières au montant de 1000 \$ aux propriétaires du 923 route 393 dans le cadre du programme de revitalisation de Palmarolle. Ce remboursement se fera en un versement pour l'année 2011. Le remboursement se fera dès que les critères du programme seront respectés.

Résolution n° 99-12 **Programme de revitalisation pour le 106 Principale**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle autorise le remboursement des taxes foncières au montant de 523.26 \$ au propriétaire du 106 Principale dans le cadre du programme de revitalisation de Palmarolle. Ce remboursement se fera en deux versements soit 74.92 \$ pour l'année 2011 et 448.34 \$ pour l'année 2012. Le remboursement se fera dès que les critères du programme seront respectés.

Résolution n° 100-12 **Programme de revitalisation pour le 605 Petit rang 8**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle autorise le remboursement des taxes foncières au montant de 966.78 \$ au propriétaire du 605 Petit rang 8 dans le cadre du programme de revitalisation de Palmarolle. Ce remboursement se fera en deux versements soit 483.39 \$ pour l'année 2011 et 483.39 \$ pour l'année 2012. Le remboursement se fera dès que les critères du programme seront respectés.

Résolution n° 101-12 **Programmation des travaux de la taxe d'accise sur l'essence**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence,

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- Régulière 7 mai 2012 - Page 8**

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolution n° 102-12

Club Les Montagnards – Demande au Pacte rural

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle donne la priorité au projet de rénovation intérieur et extérieur du relais situé au chemin des Montagnards présenté par le Club Les Montagnards dans le cadre du Pacte rural 2007-2014

Résolution n° 103-12

Appui aux projets dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II

- ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;
- ATTENDU QUE** la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;
- ATTENDU QUE** le projet demandé est : Élagage en forêt privée;
- ATTENDU QUE** ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Palmarolle est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Ghislain Godbout, appuyée par Jean-Marie Depont, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

Résolution n° 104-12

Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

D'autoriser Louisa Gobeil à signer le protocole pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Résolution n° 105-12

Contrat de maintenance préventif des équipements de pompage de type submersibles

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à négocier et signer le contrat d'ITT Flygt relatif à la maintenance préventive des équipements de pompage de type submersible.

Résolution n° 106-12

Officier municipal en bâtiment et en environnement

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à combler le poste d'officier en bâtiment et en environnement de façon temporaire par un employé occasionnel qui aura à assumer les tâches et le rôle de l'inspecteur en bâtiment et de procéder à l'affichage du poste pour trouver un employé permanent étant donné que Madame Julie Bilodeau s'est désistée.

Avis de motion est donné par la conseillère Carolle Hamel à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement 250 sur les nuisances sera présenté à une réunion ultérieure.

Résolution n° 107-12

Adoption des états financiers 2011 de l'OMH

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que les états financiers pour l'année 2011 de l'Office municipal d'habitation soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 108-12

Tonte de gazon OMH

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle exécute la tonte de gazon au HLM de Palmarolle au coût de 500.00 \$ + taxe pour la saison estivale 2012.

Résolution n° 109-12

Demande d'achat de terrain Chemin de la Sauvagine

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

De signifier à Madame Desbiens et M. Leclerc que dès que les terrains seront cadastrés et mis en vente, ils pourront choisir celui qu'ils veulent. La municipalité ne s'engage pas à rendre les terrains du Chemin de la Sauvagine disponibles avant d'avoir en main les rapports de lotissement, de cadastre et de vérification de sol s'il y a lieu, ce qui pourrait demander des délais pouvant aller à plus d'un an.

Résolution n° 110-12

Installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue du pont ;

Il est proposé par Ginio Cameron, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Attendu que le Ministère des Transports Direction de l'Abitibi-Témiscamingue a envoyé une directive aux municipalités le 9 février 2012 qu'elle n'autorise plus l'installation de boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts et ce à compter du 9 février 2012;

Attendu que nous avons indiqué notre opposition par lettre le 21 février à monsieur Yves Coutu, ing. au bureau de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue lui demandant le résultat des statistiques du nombre d'incidents arrivés sur les ponts pour lesquels ils se sont appuyés pour prendre cette décision.

Attendu que chaque année, beaucoup de bénévoles s'impliquent pour maintenir cette qualité d'aménagement et en font un honneur et une obligation en raison des nombreuses remarques positives qu'ils reçoivent de citoyens, d'organismes et de touristes.

Attendu que malgré que nous croyons qu'elles sont déjà très sécuritaires, nous avons demandé au Ministère des Transports de nouvelles recommandations pour améliorer la sécurité, tout en gardant l'esthétique que cela procure à nos infrastructures.

Attendu que le Ministère des Transports Direction de l'Abitibi-Témiscamingue, le 27 mars 2012, a donné suite à nos demandes du 21 février 2012 en nous réaffirmant le maintien de leur position et de la directive à l'effet qu'ils n'autoriseront pas l'installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue des ponts.

Considérant que l'installation des boîtes à fleurs sur les dispositifs de retenue du pont de Palmarolle existe depuis 26 ans.

Considérant que Palmarolle a été récipiendaire de nombreux prix d'excellence année après année dans le cadre des concours de Ville et village fleurie et ce autant sur la scène régionale que provinciale, ce qui est unique en région.

Considérant qu' il n'y a jamais eu d'incident pouvant avoir causé quelques risques que ce soit qui a été rapporté.

Considérant que de nombreuses demandes de citoyens, de touristes, d'organismes et d'autorité de d'autres villes et municipalités nous sont adressées pour maintenir notre aménagement de fleurs sur le pont.

Tenant en compte de tous ces tenants et aboutissants et malgré toutes ces raisons, la municipalité de Palmarolle maintient également sa position et conteste la décision du Ministère des Transports qui n'a pas été en mesure de démontrer le risque réelle de nos installations, ainsi que nous procurer les statistiques du nombre d'incidents qu'il y a eu au Québec pour ce genre d'installation. Et selon la volonté de tous les intervenants, la municipalité de Palmarolle installera les fleurs sur le pont comme par les années précédentes, de façon aussi sécuritaire que possible.

Résolution n° 111-12

Reconnaissance du bénévolat

Attendu que la municipalité de Palmarolle désire remercier l'implication de ses bénévoles pour leurs énergies et leurs générosités investis aux opérations et au bon déroulement des activités dans la municipalité. C'est grâce à eux et à toutes leurs heures d'implications que nous devons le succès des activités à Palmarolle;

Pour ces raisons il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que la soirée de remerciements aux bénévoles soit le 8 juin 2012 et que Louisa Gobeil planifie et coordonne les activités de cette soirée avec la responsabilité de redistribuer les tâches pour l'implication des autres membres du conseil municipal. Elle est également autorisée à engager les fonds nécessaires pour le bon déroulement de cette soirée.

Résolution n° 112-12

Achat et service professionnel pour développement de la 2^e rue et 6^e avenue est (3^e rue)

Il est proposé par Jean-Marie Depont appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à faire les démarches nécessaires et de contracter s'il y a lieu avec les firmes de professionnels tel que arpenteur, ingénieur ou urbanisme, ainsi que de procéder à l'achat des matériaux nécessaires selon les prix demandés chez Marcel Baril Ltée et Wolseley Groupe Aqueduc, pour finaliser les travaux d'infrastructures du réseau d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux sur la 2^e rue et pour le développement de la 6^e avenue est (ou 3^e rue), tel que prévu au plan triennal.

Régulière 7 mai 2012 - Page 12

Résolution n° 113-12 Levée de la séance

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Secrétaire - Trésorier